

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)

Le 20 novembre 2020, le premier ministre Jean Castex invitait les territoires à construire un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'Etat.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE), signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont **la colonne vertébrale de ce contrat**, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

L'État a retenu le périmètre du Pays Haut Languedoc et Vignobles comme périmètre de contractualisation le 16 mars dernier.

Afin d'élaborer le contrat en partenariat avec les Communautés de communes (Sud Hérault, Grand Orb, Les Avant-Monts, Du Minervois au Caroux) et le Parc naturel régional du Haut Languedoc, le Syndicat mixte a lancé un appel d'offres permettant de répondre au cadre demandé par l'Etat à la réalisation d'un diagnostic territorial, de la définition d'une vision partagée et cohérente et définissant les axes stratégiques et le plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Par ailleurs, une demande d'appui d'ingénierie a été sollicitée auprès de l'Agence nationale de la cohésion des territoires ; cette demande a été acceptée à hauteur de 63 000 €.

Afin d'engager le contrat de relance et de transition écologique, un protocole a été rédigé mettant en exergue la volonté commune de construire le projet du territoire pour les six années à venir, axé sur des réflexions d'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le protocole présenté et, le cas échéant, l'autoriser à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, e prononce favorablement sur le protocole présenté et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021 .

Le Président,
Jean ARCAS

